

## **PRIORITES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES**

Ces priorités s'appuient sur les priorités nationales et régionales rappelées dans l'appel à projets régional 2019.

\* « Associations et projets qui concourent au dynamisme de la vie locale » :

Sont visées les activités accessibles et favorisant la participation des personnes les plus fragiles, au-delà des adhérents habituels de l'association.

\* « Associations et projets qui concourent à la consolidation de la vie associative locale » : sont visés,

La mutualisation de ressources,

Le partage et la coopération entre associations,

Les projets d'accompagnement des associations locales

La mobilisation d'un nombre important de bénévoles, l'incitation à leur participation et leur implication dans la vie de l'association (stratégies, démarches et outils développés, résultat recherché)

\* « Associations et projets qui répondent à des besoins sociaux non satisfaits, proposent des solutions innovantes »

**Seront retenues en priorité, les demandes à l'appui desquelles sont présentés des projets associatifs et actions :**

- structurants et inscrits dans la durée,

- implantés en territoires ruraux et mobilisant la participation des habitants de ces territoires,

- comportant les éléments explicatifs et explicites, permettant d'apprécier leur réalité,

- émanant d'associations employant au plus deux équivalents temps plein salariés